

FICHE PROJET N°18

INTITULE DU PROJET :

*AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE
A SORINNE-LA-LONGUE*

LOT :

2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Cette fiche s'inscrit dans l'objectif global de munir chaque village d'un espace de convivialité.

Le projet concerne la surface enherbée le long de la rue du Centre. Cependant, cet axe structurant fait l'objet d'un trafic relativement important ce qui pose des problèmes de sécurité. Il sera donc primordial de mettre en œuvre certaines mesures, comme par exemple de la signalisation, du marquage au sol, etc. afin de sécuriser cet espace de rencontre et de convivialité et de le rendre attractifs pour les habitants du village.



Le site ainsi ciblé pourra faire l'objet des aménagements suivants, tout en tenant compte des différents travaux programmés dans le cadre du PIC sur la rue du Centre (projet d'aménagement dans le cadre du Plan d'Investissement Communal) :

- Installer une plaine de jeux pour les enfants intégrant plusieurs modules pouvant être utilisés par des enfants de différentes tranches d'âge ;

- Sécuriser l'espace de jeux en prévoyant une haie entre celui-ci et la rue du Centre ainsi qu'un portail afin d'éviter que les enfants ne puissent se retrouver précipitamment sur la route ;
- Renforcer la sécurité de la sortie de la plaine de jeux en installant des barrières de type croix de St-André ;
- Créer un jeu sur les matériaux sur la rue du Centre pour marquer signaler la présence de la plaine de jeux aux automobilistes et les faire ralentir ;
- Installer une signalisation marquant la présence de la plaine de jeux ;
- Mettre en place du mobilier urbain harmonieux et moderne (bancs, poubelles, lampadaires, potelets, etc.), celui-ci devra être fixe et résister à d'éventuels actes de vandalisme ;
- Créer un point d'accès à l'eau ;
- Créer des espaces afin de favoriser les échanges intergénérationnels ;
- Créer un verger didactique et pédagogique ;
- Prévoir des aménagements végétalisés et des plantations en privilégiant les espèces mellifères et indigènes.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

→ 2.1 Développer dans les différents villages de l'entité des espaces de rencontre destinés à des activités conviviales, socio-culturelles, sportives et/ou commerciales

→ 3.1 Créer les conditions favorables au bien-être et à l'épanouissement des jeunes et des aînés, notamment via des échanges intergénérationnels

→ 4.1 Protéger et mettre en valeur les patrimoines bâtis, naturels et culturels ainsi que sensibiliser la population à la richesse de ceux-ci

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, les espaces de convivialité tels qu'envisagés sont un des vecteurs d'intégration à la vie communale. Offrir un service de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Sorinne-la-Longue est l'un des sept villages de la commune d'Assesse. Ce dernier se caractérise par une urbanisation linéaire qui s'étend le long des principaux axes routiers, et notamment autour de la rue du Centre. Actuellement, le village ne possède aucun espace de rencontre et de convivialité.

Deux sites potentiels ont été identifiés pour la réalisation d'un tel projet : la place de l'église et un terrain communal situé le long de la rue du Centre. Cependant, le site de l'église fait déjà l'objet d'un projet d'aménagement dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (PIC). Ce dernier s'étend, en plus de la place de l'église, sur l'ensemble de la rue du Centre où la création de trottoirs,

Fiche projet 18 : Aménagement d'un espace de convivialité à Sorinne-la-Longue

la réalisation d'aménagements de sécurité routière ainsi que des travaux d'égouttage sont prévus. Il n'est donc pas possible d'utiliser ce terrain pour un projet dans le cadre du PCDR, c'est donc le second site qui a été retenu.

La création d'espaces publics dédiés aux activités de loisirs est essentielle pour une commune. Cela contribue à la valorisation d'un cadre de vie agréable où les habitants ont les moyens de se divertir, se rencontrer ou se rassembler autour d'activités fédératrices. Ce type d'espace permet finalement de favoriser la convivialité, le bien-être de l'ensemble des habitants dans le respect de l'identité du village.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Consultations villageoises : Sorinne-la-Longue
- GT Socio-culturel
- La CLDR
- La commune

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Les habitants de Sorinne-la-Longue
- Les touristes

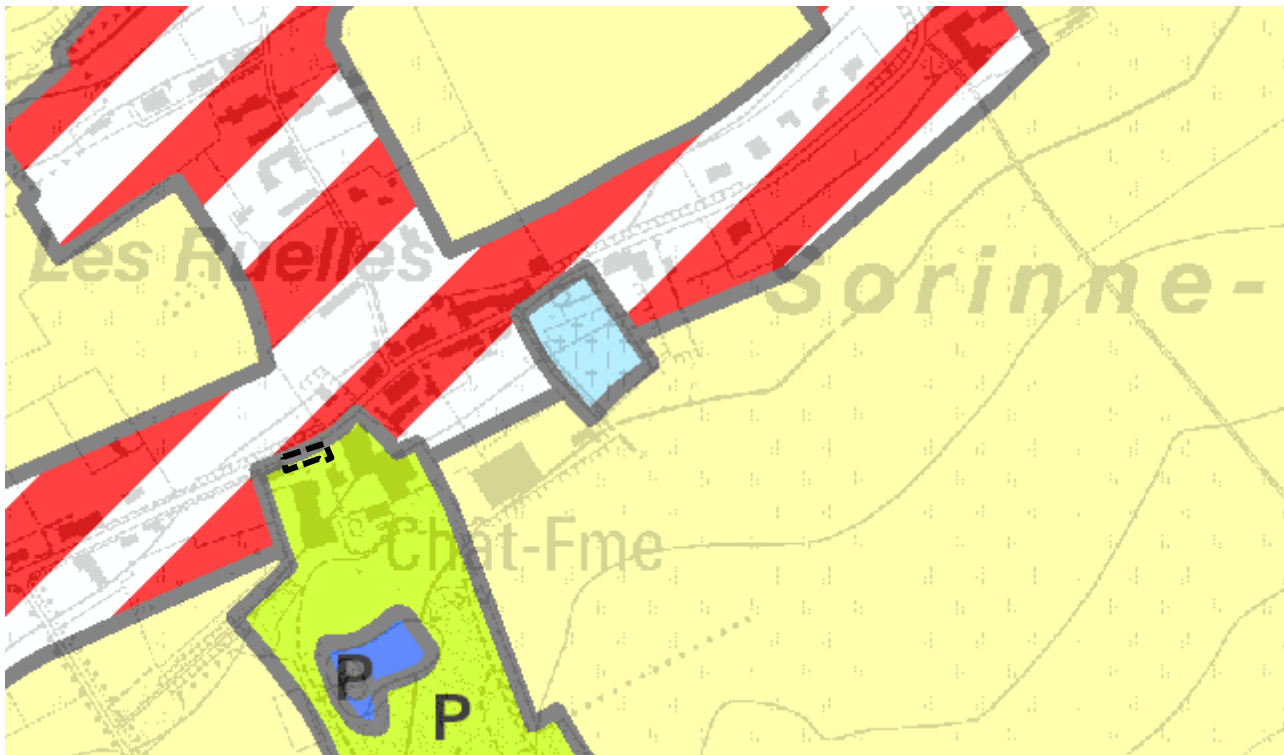
1.5. LOCALISATION

Au sud de la rue du Centre, sur la parcelle 209 B.



1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Le terrain se situe en zone de parc au plan de seceur.



1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Parcelle communale

1.8. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

Le Schéma de Structure Communal (SSC)

2. GESTION DU PROJET

- Commune

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A déterminer ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

- Commune,
- CGT
- Région Wallonne,
- Infraspport

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ÉTAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

- PIC au stade de l'avant-projet pour le réaménagement de la rue du Centre

4.2. ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Réaménagement et amélioration de la rue du Centre en matière de sécurité et d'accessibilité au site pour les modes doux

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2020 → 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Etude et conception du projet
- Participation des habitants : CLDR et enquête publique
- Adjudication après un marché public
- Réalisation des travaux

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

La création d'un espace de rencontre intergénérationnel au sein du village permet aux habitants de se retrouver et de se rencontrer. Le projet participe au développement de la cohésion au sein du village.

- Au niveau économique :

La promotion et la mise en valeur du patrimoine ainsi que le renforcement des réseaux de promenades contribueront au développement d'un tourisme doux, soutien à l'économie locale.

- Au niveau environnemental :

Le projet contribue au développement durable par :

- Le choix d'espèces mellifères permet le développement des insectes pollinisateurs sur la commune, en accord avec la charte Maya ;
- Les aménagements végétalisés permettent de renforcer la biodiversité sur le site et participeront au maillage écologique de la commune.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Sans objet.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Taux de fréquentation du site
 - Cette donnée peut être mesurée hors période scolaire : mercredi après-midi, vacances et week-end

6. ANNEXE(S)
